**AVIS DE MANIFESTATION D’INTERET**

**Institut National de Prévoyance Sociale**

**Adaptation des applications métier aux projets d’interfaçage avec l’Administration publique et la biométrie et la formation des agents techniques informaticiens de l’INPS.**

# **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Établissement Public à caractère Administratif (EPA), l’Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a été créé par la Loi n°61-59/ANRM du 15 mai 1961, abrogée et remplacée par la Loi n°96-004 du 26 janvier 1996. Il assure la protection sociale des travailleurs salariés et indépendants ainsi que les membres non-salariés des professions libérale, artisanale, commerciale et industrielle. Les risques couverts dans ce cadre sont entre autres :

* Les charges de famille,
* Les accidents de travail et les maladies professionnelles,
* La vieillesse, l’invalidité et le décès.

Pour compléter ces régimes, la loi portant création de l’Institut en confie la gestion d’une action sanitaire et sociale. Aussi, l’Assurance Volontaire a été instituée par Loi N° 99-047 du 28 décembre 1999 et sa gestion confiée à l’INPS.

Enfin, avec l’avènement de l’Assurance Maladie Obligatoire (AMO), l’INPS a été désigné Organisme de Gestion Déléguée (OGD). A ce titre, il procède à l’immatriculation des assurés, à l’encaissement des cotisations et aux règlements des factures des prestataires conventionnés.

Les présents termes de référence sont élaborés pour l’adaptation des applications métier aux projets d’interfaçage avec l’Administration publique et la biométrie et la formation des agents techniques informaticiens de l’INPS.

# **OBJECTIFS**

Face au volume croissant des données à gérer, l’INPS dans son programme d’activité 2021 s’apprête à lancer ses projets majeurs d’interconnexion avec l’Administration publique et de mise en place de solution d’identification biométrique afin de maitriser ses fichiers de recette de cotisations et de bénéficiaires des prestations.

Ces nouvelles solutions qui concourent à la dématérialisation de certaines fonctions de gestion doivent graviter autour du noyau des applications qui gèrent actuellement les métiers de l’INPS à savoir l’immatriculation, la gestion des comptes employeurs et assurés, le recouvrement des cotisations et le paiement des prestations aux assurés.

Aussi, l’audit a fait ressortir que l’informatique était fortement externalisée (serveurs, applications métier, etc.). L’INPS veut réduire sensiblement cette dépendance et permettre une prise en main des outils et applications métier par ses agents informaticiens. Pour assurer un transfert de compétence, il s’agira de former les agents techniques informaticiens de l’INPS sur la surveillance de l’état de fonctionnement des serveurs ; la sauvegarde et la restauration des données ainsi que les outils de développement Oracle, Java et les modules «COTISATIONS», «PRESTATIONS» et «TELEDECLARATIONS» des applications métiers.

# **PRESTATIONS ATTENDUES**

* 1. ***Adaptation des applications métier***
		1. **Phase de mise en place des interfaçages d’accès aux données**

Les actions suivantes seront menées durant cette phase :

* 1) Interfaçage des données de l'application FINA et application SYLPAMO des régions  et avec Activ premium de la CANAM;
* 2) Intégration des données issues du projet d’interfaçage avec l’Administration publique ;
* 3) Interfaçage et intégration des données Métiers avec les données issues du logiciel d’identification biométrique.
	+ 1. **Phase adaptation des autres modules des applications métier**

Cette phase consiste au développement de nouveaux modules :

* Télé déclaration :
* 1) Module de déclaration des ATMP (Accidents de travail et Maladie professionnelle) par les entreprises télé-déclarantes ;
* 2) Module des demandes de prestations familiales des assurés des entreprises télé-déclarantes ;
* Pension et AT:
* 1) Module de rachat pour l'ATMP ;
* 2) Module de calcul et d’édition des pensions des assurés volontaires ;
* 3) Refonte de la procédure de gestion des augmentations (taux/montant) pour faciliter/permettre une planification des augmentations dans le temps.
* SIGA :
* 1) Module de gestion des listings verts de l'Administration publique.
* 2) les nouveaux besoins d’interfaçage avec les autres applications.
	1. ***Phase transfert de compétence au personnel de la DSI***

Cette phase consiste à accompagner les informaticiens de la Direction du Système d’Information (DSI) afin de s’approprier de la mise en œuvre de cesservices de dématérialisation avec ses partenaires afin d’améliorer la qualité de service rendu.

Pour une meilleure appropriation des outils par le personnel de la DSI, les informaticiens de l’INPS seront formés sur :

* La surveillance de l’état de fonctionnement des serveurs ;
* La sauvegarde et la restauration des données ;
* les outils de développement Oracle (Forms et Reports) ;
* les outils de développement Java ;
* les modules «COTISATIONS», «PRESTATIONS» et «TELEDECLARATIONS» des applications métiers.

A la fin de la formation, des équipes de travail formées de couples «Agent de l’INPS / Agent du Prestataire» seront constituées pour la maintenance des applications métier. Ainsi, les agents vont participer au support technique des applications métier. À la fin de cette phase, les agents de l’INPS pourront seuls :

* assurer la maintenance de premier niveau des serveurs ;
* assurer le support de premier niveau aux utilisateurs et produire certains états
* assurer certaines tâches de maintenance corrective sur les modules «COTISATIONS», «PRESTATIONS» et «TELEDECLARATIONS».
* Assurer le déploiement des applications.
	+ 1. **Modules de formation :**

Pour atteindre les résultats attendus, il est prévu de former les **six (6) informaticiens** de la DSI sur les cinq (5) modules de formation suivants :

* **Module 1 ( 10 jours)** : Former les agents sur l’architecture des applications métier et plus précisément sur le module «COTISATIONS».
* **Module 2 ( 10 jours)** : Former les agents sur l’architecture des applications métier et plus précisément sur le module «PRESTATIONS».
* **Module 3 ( 10 jours)** : Former les agents sur la surveillance et le redémarrage des serveurs et services ainsi que la sauvegarde et restauration des données
* **Module 4 (10 jours)**: Former les agents sur les outils de développement Java.
* **Module 5 (10 jours)**: Former les agents sur l’architecture du module «TELEDECLARATIONS» de l’application métier.

# **CONTENU DES COURS**

**Module 1 : Formation sur les applications métier « COTISATIONS »**

1. **Procédure de déclaration des cotisations (5 jours)**
* Affiliation et immatriculation des employeurs et des travailleurs
* Procédure de recouvrement des cotisations
* Contrôle des employeurs
* Précontentieux
1. **Présentation de l’architecture de l’application COTISATIONS (5 jours)**
* Description du schéma fonctionnelle de l’application
* Description du modèle des données
* Descriptions de packages, procédures, fonctions

**Module 2 : Formation sur les applications métier « PRESTATIONS »**

1. **Formation sur l’utilisation du module «Prestations» - (5 jours)**
* Gestion des paramètres de l’application prestation ;
* Création d’un nouveau dossier de prestation ;
* Procédure de calcul des prestations (allocations familiales, Prime de premier établissement, allocations prénatales, allocations de maternité, indemnités des femmes salariées en congés de maternité) ;
* Éditions des états   avant et après le calcul des prestations ;
1. **Présentation de l’architecture Du module «Prestations» - (5 jours)**
* Description du schéma fonctionnel de l’application
* Description du modèle des données
* Descriptions des packages, procédures et fonctions

**Module 3 : Formation sur la surveillance et le redémarrage des serveurs et services ainsi que la sauvegarde et restauration des données**

* Surveillance des serveurs et services, de l’espace disque, performance :
* Vérifier les pourcentages d’utilisations des files systèmes sur chacun des serveurs pour identifier les manques d’espaces ;
* Vérifier l’état des serveurs virtuels (conteneurs) sur les différents serveurs de production ;
* Vérifier la mémoire avec la commande « free » ;
* Vérifier les messages sur chaque serveur ;
* Vérifier l’état du serveur de secours.
* Redémarrage des services télé déclarations (base de données et serveur applicatif jboss/glassfish) ainsi que l’analyse des logs ;
* Redémarrage des services Weblogic (Oracle/forms/reports) ainsi que l’analyse des logs ;
* Redémarrage des services BD métiers et GRH ;
* Redémarrage des services d’Oracle Financiers ;
* Sauvegarde logique des bases de données sur un support externe ;
* Récupération des fichiers sauvegardés sur un support externe.

**Module 4 : «OUTILS JAVA» :**

**OBJECTIFS :**

* Réaliser et déployer des applications complètes, performantes et maintenables en Java - Savoir choisir les technologies adaptées et mettre en place des interfaces efficaces - Connaître et maîtriser les concepts avancés de la programmation Java.
* Utiliser Spring dans des environnements quelconques afin de disposer d'une architecture efficace - Réaliser un site web dynamique rapidement avec Spring - Faire en sorte que ce site soit maintenable et performant.
1. JAVASCRIPTS
* Rappel HTML/CSS
* Une vue d’ensemble de AngularJS
* Les Principes de bases d’AngularJS
* Les Contrôleurs AngularJS
* Les vues AngularJS
* Le routage avec AngularJS
* Les formulaires AngularJS
* AngularJS et l’ajax
* Les modules et Services AngularJS
1. Développement d’applications en JAVA
* Découvrir la plateforme Java
* Maîtriser les bases
* Apprendre l'objet
* Gérer les exceptions
* Utiliser des collections
* Manipuler des fichiers
* Construire des interfaces graphiques
* Accéder à des bases de données
* Notions avancées
1. Spring
* Découvrir la galaxie Spring
* Configurer des beans, injecter des dépendances (Spring Core)
* Effectuer des tests
* Mettre en place Spring dans la couche d'accès aux données (Spring DAO, Spring ORM)
* Créer une application web MVC (Spring MVC)
* Découvrir d'autres API's Spring
* Optimiser le chargement des pages
* Implémenter des web services REST
* Réaliser un mapping des données avec Spring ORM

**Module 5 : «TELEDECLARATIONS» :**

1. Les sous-modules de l’application TELEDECLARATIONS (10 jours)
* Administration et Sécurité
* Description des web services
* Immatriculation
* Déclarations
* Back-Office
* Paiements Caisse
* Échange de données (EDI)
* Base de données tampon
* Interface générale et navigation

***NB : Les formations se dérouleront dans la salle de formation de l’INPS.***

# **PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant doit être un cabinet spécialisé dans la conception de bases de données et/ou de système informatisé de gestion ayant au moins quinze (15) ans d’expérience dans le domaine de la sécurité sociale et avoir réalisé au moins deux (2) marchés similaires au cours des cinq (5) dernières années et attestés par une attestation de bonne exécution ou un procès-verbal de réception définitive et la copie de la page de garde et de signature du marché. .

Les prestations doivent être assurées par un personnel qualifié en nombre et en expériences pour répondre aux exigences des autres partenaires des projets qui doivent échanger avec les applications métier.

|  |  |
| --- | --- |
| Un chef de projet | * Expert en informatique certifié OCP Oracle outils de développement. Le chef de projet doit avoir une expérience de plus de dix (10) ans dans la conduite des projets dans le système d’information destinés aux structures de sécurité sociale
 |
| Pour les applications Oracle :Au minimum un (1) ingénieur informaticien | * Au minimum un (1) ingénieur informaticien. Il doit avoir au moins une expérience minimale de cinq (5) années dans la maintenance des applications des organismes de sécurité sociale
* Il doit maitriser Oracle Forms 10g, 11g et 12c. il doit en outre avoir un très bon niveau dans le développement avec Oracle PLSQL, SQL
 |
| Deux (2) ingénieurs informaticiens développeurs JAVA | * Au moins deux ingénieurs informaticiens spécialiste JAVA. Chacun doit avoir une expérience minimale de trois (3) années dans la maintenance des applications JAVA des organismes de sécurité sociale. Maitrise des framework java tels que Primefaces, spring/jsf ou vaading
 |
| Un (1) administrateur base de données certifié  | * DBA certifié Oracle (OCP)
* Expérience de 5 ans au moins comme DBA certifié
* Connaissance de Oracle 12c
* Connaissance de Oracle Ebusiness suite R12
* Connaissance de Oracle Fusion Middleware
 |

# **DURÉE DES PRESTATIONS**

La durée prévue pour les prestations sera de **six (06) mois**.

**8. SOURCE DE FINANCEMENT :**

Le financement pour l’adaptation des applications métier aux projets d’interfaçage avec l’Administration publique et la biométrie et la formation des agents techniques informaticiens de l’INPS sera pris en charge sur les ressources de l’INPS **(budget 2021).**

#  **9. DOCUMENTS À FOURNIR**

Le bureau aura à sa disposition des documents qui portent sur l’objet de la manifestation d’intérêt à la Direction des Systèmes d’information de l’INPS.

Un bureau sera sélectionné sur la base de la sélection telle qu’énoncée dans le code des marchés publics et des délégations de service public.

Les bureaux intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la Direction Générale de l’INPS (Direction des Systèmes d’information), sise au **quartier du fleuve Tél : 20 21 25 54 Fax : 20 21 47 31 Email :** **inps@inps.ml** **BP 53 Bamako.**

Les manifestations d’intérêts écrites doivent être déposées à la Direction Générale de l’INPS sise au **quartier du fleuve Tél : 20 21 60 61 Fax : 20 21 47 31 Email :** **inps@inps.ml** **BP 53 Bamako** en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **Mardi, 27 avril 2021** sous la mention : « Manifestation d’intérêt pour l’adaptation des applications métier aux projets d’interfaçage avec l’Administration publique et la biométrie et la formation des agents techniques informaticiens de l’INPS.

L’INPS lance la présente manifestation d’intérêt pour l’adaptation des applications métier aux projets d’interfaçage avec l’Administration publique et la biométrie et la formation des agents techniques informaticiens de l’INPS.

Les candidats qualifiés seront ensuite admis à participer à la Demande de Proposition organisée pour sélectionner le bureau chargé de réaliser les prestations attendues pour une période de **(60) jours calendaires**.

Le candidat fournit un dossier comprenant :

* Une note de concept sur la problématique, objet de la manifestation d’intérêt (un maximum de 03 pages) …….. ……………..30 points;
* Une présentation succincte du bureau: situation juridique et domaines d'activités en rapport avec le sujet………….……………30 points (voir le personnel clé de la mission) ;
* Capacité technique : au moins deux marchés similaires attestées par des documents permettant de justifier sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l’art…........................................30 points;
* Les documents qui prouvent que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et parafiscales ……………………………10 points.

Le dossier de manifestation d’intérêt ainsi constitué doit être déposé au Secrétariat particulier du Directeur Général de l’INPS, au 3ème étage de l’immeuble de la Direction Générale sise Square Patrice Lumumba, au plus tard le **Mardi, 27 avril 2021** sous pli fermé.

L’ouverture des plis aura lieu le **Mardi, 27 avril 2021 à 13 heures** dans la salle du Conseil d’Administration de l’INPS en présence des candidats qui le souhaiteront.

Les cinq candidats les mieux placés seront par la suite invités à faire des offres techniques et financières sur la base des Termes De Référence (TDR) définitifs qu’ils recevront à cet effet.

 **SIDIBE ZAMILATOU CISSE**

Chevalier de l’Ordre National